



PAR COURRIEL

Montréal, le 15 août 2023



N/Réf. : AI-2324-062

Objet : Votre demande d'accès



Nous donnons suite à votre demande d'accès reçue le 8 août 2023, faite en vertu de l'article 9 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels¹ qui se lit comme suit :

« je souhaite obtenir copies des *formulaires: désignation d'une personne responsable et délégation de responsabilités*, qui vous ont été remises pour les personnes suivantes;

Sylvie Garneau (année inconnue)
Marc Giard (2022)
Isabelle Falardeau (2023) »

(Transcription intégrale)

Nous vous transmettons copie des documents et formulaires de désignation d'une personne responsable et délégation de responsabilités que la Ville de Repentigny a transmis à la Commission d'accès à l'information en vertu de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels.

¹ RLRQ, c. A-2.1, la Loi sur l'accès

Conformément à l'article 51 de la Loi sur l'accès, nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez ci-joint une note explicative à cet effet.

Veillez agréer, [REDACTED], nos salutations distinguées.

« Original signé »

Jorge Passalacqua
Directeur des affaires institutionnelles,
des communications et de la promotion
Responsable de l'accès aux documents
et de la protection des renseignements personnels

p. j. Documents
Avis de recours